

Chers parents,

Votre enfant fréquente ou va fréquenter un accueil périscolaire ou extrascolaire :

- Accueil du matin
- Accueil du midi (avec restauration scolaire)
- Accueil du soir
- Accueil de loisirs du mercredi et vacances

Ci-joint le dossier d'inscription pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.

Les **dossiers complets** peuvent également être déposés à la mairie de Gevingey **avant le 1^{er} septembre 2021**.

Pour info, l'accueil de loisirs sera ouvert les 30, 31 août et le 1^{er} septembre 2021.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site de la mairie de Gevingey.

Vous pouvez nous envoyer les dossiers sur gevingey.parascolaire@gmail.com (pièce jointes recevables uniquement en pdf)

Les documents demandés :

- **La fiche sanitaire de l'enfant**
- **Les photocopies du carnet de vaccination**
- **La liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant**
- **L'autorisation de droit à l'image**
- **L'attestation d'assurance**
- **L'attestation CAF (Quotient familial)**

Qui est concerné ?

L'inscription ou la réinscription **est obligatoire** pour toutes les familles qui souhaitent que leur enfant fréquente un ou plusieurs accueils périscolaires (matin, midi restauration scolaire), lors de l'année scolaire 2021-2022.

Les familles doivent-elles réinscrire les enfants qui fréquentent déjà ces services ?

Oui, à chaque rentrée les parents devront fournir le dossier afin de valider l'inscription.

Où retirer les dossiers de préinscription ?

Le dossier est envoyé à tous les parents (déjà inscrits) par mail.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer le dossier, vous pouvez également le retirer à la mairie de Gevingey à partir du 19 août 2021.

Quelle est la date limite pour rendre les dossiers d'inscription remplis ?

La date limite de retour des dossiers par courrier ou par mail est fixée au **lundi 6 septembre 2021**.

Passé cette date, si le dossier n'est pas retourné complet, votre enfant ne pourra bénéficier des services d'accueil périscolaire et extrascolaire.

A retenir :

- Aucune inscription ne pourra être prise en compte par téléphone, l'ensemble des démarches doivent être effectuées par courrier ou par courriel.
- L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants âgés de 3 ans ou plus.
- Les parents sont tenus de préciser lors de l'inscription aux accueils périscolaires si leur enfant bénéficie ou doit bénéficier d'un Projet d'accueil individualisé (PAI).
- Les demandes d'inscriptions sont examinées par la Direction de l'Éducation selon les modalités fixées par arrêté municipal,
- L'accueil de loisirs (mercredis et des vacances) est ouvert à tous les enfants en dehors du RPI.

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre dossier, n'hésitez pas à contacter le directeur de l'accueil de loisirs par téléphone au 07.87.80.90.89 ou par mail à gevingey.parascolaire@gmail.com.